

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **01 JUILLET 2025 à 20h00**

Le mardi premier juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Céline MIEHE, Anne DABRY, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD,

Membres absents excusés :

Jean-Marc PILOT procuration à Frédéric BRENDER
Edith ZANINETT procuration à Pierre REMY
Claire RADZUWEIT procuration à Céline MIEHE
Daniel GODINAT procuration à Roland ONIMUS

Membre absent non excusé :

Guillaume SEVIN

Vanessa MEYER est présente.

Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 27 juin 2025.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 20 mai 2025
3. Demande de subvention - Musique Espérance
4. Convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relève – Suez
5. Convention de mutualisation d'équipement d'entretien des espaces verts – Plaque vibrante
6. Acquisition d'une parcelle
7. Délégation de signature : information
8. Informations communiquées par les Adjoints
9. Divers

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal du 20 mai 2025

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 20 mai 2025.

POINT N° 3
Demande de subvention - Musique Espérance de Bantzenheim

M. le Maire informe les élus que l'association de la Musique Espérance de Bantzenheim a sollicité une subvention de la commune pour l'achat d'une grosse caisse de défilé pour un montant de 209 € TTC.

La demande de subvention a été jointe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve le versement d'une aide financière de 209 € à l'Association Musique Espérance ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

POINT N° 4
Convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relève – SUEZ

Le Maire informe que, dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a confié à SUEZ la mise au point et le déploiement d'un dispositif innovant de relevé automatisé des compteurs à distance.

Pour ce projet, SUEZ s'appuie sur sa filiale Dolce Ô Service, société dédiée au déploiement et à la gestion du réseau de récepteurs nécessaires au télérelevé.

Une convention a été établie afin de préciser les conditions d'installation et de maintenance du récepteur et de son antenne par Dolce Ô Service.

Cette convention entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties, pour une durée de 10 ans.

La convention a été jointe à l'ordre du jour.

Après délibération, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 voix contre (Jean-Luc LINDECKER, Bernard RAILLARD) :

- **approuve la convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relève ;**
- **autorise M. le Maire à signer la présente convention.**

POINT N° 5

Convention de mutualisation d'équipement d'entretien des espaces verts – Plaque vibrante

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que dans le cadre de la mutualisation des matériels, les communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau ont décidé d'acquérir en commun une plaque vibrante.

Cet équipement sera mis à disposition des services techniques des six communes concernées.

Le bien sera acquis par la commune de Petit-Landau avec une participation financière des communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer et Ottmarsheim.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités pratiques de gestion et d'exploitation de l'équipement mis en commun.

La convention a été jointe à l'ordre du jour.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la convention de mutualisation d'équipement d'entretien des espaces verts ;**
- **autorise M. le Maire à signer la présente convention.**

POINT N° 6
Acquisition d'une parcelle – Rue de Strasbourg
Famille WIDEMANN

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que la parcelle cadastrée section 3 n°137/14 doit faire l'objet d'une régularisation.

La famille WIDEMANN souhaite vendre la parcelle cadastrée section 3 n°137/14 d'une superficie de 15 m² à la commune de Bantzenheim.

Un plan a été joint à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve l'acquisition de la parcelle section 3 n° 137/14 à l'euro symbolique ;**
- **dit que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.**

POINT N° 7
Délégation de signature : information

M. Roland ONIMUS, Maire, informe sur les :

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Maître Nicolas PRAT

Propriété sise 9 rue de la Hardt :

Section 6, parcelle 412/116 d'une superficie de 23 m²

Section 6, parcelle 414/115 d'une superficie de 1 m²

Section 6, parcelle 507/116 d'une superficie de 475 m²

Section 6, parcelle 508/116 d'une superficie de 15 m²

Section 6, parcelle 509/115 d'une superficie de 242 m²

Section 6, parcelle 510/115 d'une superficie de 8 m²

Maître Patrick MUNCH

Propriété sise 93a, rue de Bâle

Section 26, parcelle 426, d'une superficie de 7 a 23 ca

Maître Patrick MUNCH

Propriété sise 49 rue de Bâle,

Section 25, parcelle 117/36, d'une superficie de 10 a et 63 ca

Maitres MEURLET-KOHLER et SPRINGINSFELD-SCHOEN

Propriété sise 3 rue du Général de Gaulle

Section 1, parcelle 154/80, d'une superficie de 279 m²

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 8
Informations communiquées par les Adjoint

M. Frédéric BRENDER transmet les informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} Adjoint au Maire

• **OMSAL – FÊTE DES RUES – ÉDITION 2025**

Cette fête s'est déroulée en demi-teinte à l'image de la météo. Peu de stands étaient présents au marché aux puces. L'édition 2026 sera à méditer.

Mais malgré l'alerte météo et la pluie du dimanche après-midi, les associations sont plutôt satisfaites. Un grand merci aux services de la commune (technique et administratif) pour l'aide importante qu'ils ont apportée à l'organisation de cet événement.

Merci également à M. Daniel GODINAT et son père qui, juste avant le déluge du dimanche après-midi, nous ont aidé à mettre le matériel de sonorisation à l'abri.

• **SIAEP BANTZENHEIM – RUMERSHEIM – 16 JUIN 2025**

Point d'orgue : le remplacement du fontainier.

Le président M. Thomas THUET propose de contacter Munchhouse et Fessenheim pour trouver un accord avec eux dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'un fontainier.

M. Jean-Marc PILOT doit, de son côté, contacter des entreprises qui gèrent la distribution de l'eau pour établir un devis et éventuellement conclure un contrat.

Le temps presse, dans 4 mois le fontainier aura pris sa retraite.

• **SPLEA**

Suite aux problèmes d'inscription au niveau du périscolaire de Bantzenheim, actuellement une trentaine d'enfants sont sur liste d'attente pour l'obtention d'une place.

En collaboration avec Chalampé 4 postes à temps partiel seront assurés au périscolaire et pris en charge financièrement par m2A.

Pour pouvoir satisfaire ces demandes la salle de couture de la MJC sera également utilisée tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h30 à 14h30 le temps de l'année scolaire 2025/2026 (hors vacances).

• **CONSEIL D'ÉCOLE – 23 JUIN 2025**

87 élèves à la rentrée 2025/2026

Maternelle : 8 PS - 12 MS - 9 GS

Elémentaire : 9 CP - 9 CE1 – 11 CE2 - 17 CM1 - 12 CM2

Le RPI Bantzenheim-Chalampé a été évalué par l'Éducation Nationale : un rapport met en lumière les écarts entre les deux écoles et prône une réflexion sur l'organisation des pôles (bilingue et monolingue). Nouveau changement d'inspecteur de circonscription, le 4^e changement en 5 ans...

Bravo aux parents d'élèves et bénévoles qui ont oeuvré pour organiser la kermesse.

• **CONSEIL DES ENFANTS – 19 JUIN 2025**

L'appel à idées a été entendu par les enfants du conseil, une vingtaine d'idées ont été proposées, entre autres :

- ~ collecte de jouets pour Noël (à voir avec le marché de la St-Nicolas) ;
- ~ installation d'une boîte à idées ;
- ~ remplacement du toit du garage à vélo devant l'école ;
- ~ fabrication et installation de mangeoires pour les oiseaux ;
- ~ trouver un nom pour l'école.

Une réponse sera apportée à chacune des idées proposées.

Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3^e Adjoint au Maire

- **ASSOCIATION DES QUILLES**

Le bilan de cette association, très dynamique, est plutôt positif. Plusieurs équipes sont présentes en championnat avec des résultats très corrects et des résultats individuels assez exceptionnels. Cette association adresse ses remerciements à la commune pour son accompagnement dans la résolution de petits problèmes techniques.

- **ASSOCIATION BASKET**

Une rencontre a eu lieu pour faire le point après une année d'existence de cette association au sein du village. L'association se porte bien, a des besoins croissants et sollicitera la mairie pour quelques aménagements à prévoir. Il faut noter quelques soucis de disponibilité concernant la salle de sports, sujet dont il faudra se préoccuper.

- **FC BANTZENHEIM**

La création de l'USBB : l'Union Sportive Bantzenheim Blodelsheim est inscrite au niveau de la Ligue, la partie administrative devant se régulariser dans les jours à venir. Cette création semble cohérente pour, à nouveau, permettre à l'activité footballistique de prendre un nouvel essor à Bantzenheim. Par la suite une convention devra être établie pour réglementer l'utilisation des locaux et des terrains de Bantzenheim.

- **SALLE DES SPORTS**

Chaque année un planning est établi avec les différentes associations qui utilisent la salle. Il va falloir arbitrer de manière opportune pour la répartition des horaires, tâche qui peut s'avérer devenir compliquée en fonction de l'épanouissement de certaines associations. Le club de foot, qui avait délaissé la salle depuis deux ans, a l'ambition de revenir en force et il faudra trouver un consensus pour contenter tout le monde.

- **COMMISSION INFO-COMUNICATION**

La commission s'est réunie pour commencer la préparation du futur bulletin.

- **SOIRÉE JAZZ**

La soirée jazz aura bien lieu et se déroulera à la salle des fêtes, la maison du citoyen étant occupée. Le principe de la soirée jazz est plutôt de proposer un concert en plein air. Un arrêté sera pris pour qu'il puisse se tenir devant la salle des fêtes si la météo le permet. Dans le cas contraire, il se jouera dans la salle des fêtes.

Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4^e Adjointe au Maire

- **AMÉNAGEMENT SÉCURISATION DES RUES**

La rue de la Verdure et la rue des Muguetts

Les travaux de mise en place de la nouvelle signalisation débiteront la semaine prochaine. Les habitants seront informés. Pour rappel les deux rues seront mises en sens unique. L'entrée se fera par la rue de Strasbourg et la sortie par la rue de la Hardt. Un panneau « voie sans issue » sera également posé au croisement des rues de l'Est et de la Hardt, pour éviter que les gens l'empruntent et ne puissent tourner vers la rue de la Verdure.

Mme Linda MANA, intervient suite aux questions posées par un habitant de la rue de la Verdure quant à la date fixée pour l'essai de circulation annoncé pour après Pâques et les deux poteaux placés dans les champs avant de tourner dans la rue de la Hardt pour lesquels il lui a été expliqué qu'ils étaient à priori destinés à supporter les panneaux de signalisation pour la période d'essai.

M. Roland ONIMUS déplore effectivement ce retard. Après l'envoi de quelques messages par lesquels il demandait à ce que toutes les dispositions soient prises de manière urgente afin de pouvoir procéder enfin à ces essais de circulation, la situation s'est débloquée.

Mme Linda MANA s'interroge par rapport à la haie qui devra être taillée et au dernier arbre qui gêne la visibilité dans la rue de la Verdure et qu'il était convenu de supprimer.

M. le Maire, qui était sur place avec Mme Luthringer, confirme effectivement que la haie sera taillée et qu'il faudra également s'occuper de la suppression du dernier arbre.

Mme Martine LUTHRINGER signale que dans la rue de l'Église, les potelets du virage ont été retirés. Concernant la rue de Battenheim, il avait été décidé, en commissions réunies, de matérialiser des places de parking, de mettre en place des passages piétons et des écluses à l'entrée du village. Cette partie du projet avait été mise en attente vu la charge de commission et des services techniques, pour travailler sur les projets d'autres rues. A la demande de M. le Maire l'étude de sécurisation de cette rue sera reprise, avec priorité au stationnement et aux trottoirs afin de garantir la sécurité des piétons. Un devis avait été demandé au cabinet BEREST pour l'ensemble du projet. Il n'y avait pas été donné suite car les routes départementales n'étaient pas traitées en priorité. Un devis sera demandé pour la rue de Battenheim uniquement.

M. le Maire signale avoir pris la décision de faire installer un ralentisseur dans la rue de Battenheim. Les gendarmes et la CEA ont été avertis. Un arrêté a été pris pour réduire la vitesse à 30 km/h dans cette rue. Les gendarmes feront des contrôles (éventuellement en voiture banalisée) et il n'y aura pas de négociation possible pour les contrevenants. Les riverains sont plutôt satisfaits des ralentisseurs même s'ils engendrent quelques nuisances. Avant la possibilité de création d'écluses, il n'y a, pour l'instant, pas d'autre solution.

Par ailleurs, un contact a été pris avec le patron des Camions de la Thur, M. KUNEMANN, et une déviation a été mise en place pour ces véhicules.

Concernant le chantier de la rue de Bâle, la route devrait être rouverte fin de la semaine et réouverture prévue vers le 12 pour le pont de l'autoroute ce qui permettra un délestage de bon nombre de véhicules.

M. Frédéric BRENDER demande si la rue de Battenheim restera en zone 30 lors de la réouverture de la rue de Bâle.

M. le Maire signale que la rue de Bâle sera rouverte mais que de nombreux travaux à réaliser à l'intérieur des propriétés nécessiteront l'intervention d'un engin et la mise en place de feux alternés. Une réflexion sera menée pour savoir si la rue de Battenheim restera ou non en zone 30. Elle pourrait également être menée pour d'autres rues du village.

Mme Anne DABRY précise qu'en ce qui concerne le tronçon limité à 30 km/h dans la rue Général de Gaulle, il semble avoir été acté de déplacer de quelques mètres la signalisation afin d'englober tous les virages...

- **RCSC**

Le 10 juin, les 5 membres de la réserve communale ont suivi la formation Premiers Secours Citoyens dispensée par la Sécurité Civile et ils ont tous obtenu le Certificat de Compétence de Citoyen Sauveteur. *Applaudissements.*

Leur prochaine mission sera la sécurisation du défilé de la fête nationale.

- **BONS DE FLEURISSEMENT**

383 bons ont été retirés en mairie, représentant un budget de 5 745 €.

- **PLAN CANICULE**

Dans le cadre de ce plan les personnes âgées du village ont été appelées afin de pouvoir dialoguer avec elles, se rassurer sur leur bien-être et si elles arrivent à suivre les conseils donnés en cas de forte chaleur. 50 foyers ont été contactés, en commençant par les plus âgés.

Cette prise de contact a largement été appréciée.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 9
Divers

Anniversaires Mai

Mme GRUNENWALD Marie, 105 ans
Mme JEANNENEZ Jacqueline, 85 ans
M. WIDEMANN René, 85 ans
M. POIRE Daniel, 85 ans

Anniversaires Juin

Mme MUESSER Lucienne, 94 ans
Mme OSTERTAG Heide-Christel, 80 ans
Mme LAEMLIN Blanche, 90 ans
M. MANGOLD Yvan, 90 ans
Mme PEYCRU Chantal, 80 ans
M. LATOUCHE Xavier, 80 ans

Noces d'or Juin

M et Mme LOEWERT Bernard
M. et Mme MATEO Juan

INFORMATIONS DES ELUS

M. le Maire informe sur les points suivants :

- le déménagement de la bibliothèque est en cours depuis aujourd'hui et se poursuivra sur quatre jours. Les travaux suivent leur cours normalement.
- bon nombre de problèmes de voisinage, conflits avec les agriculteurs à cause du bruit généré par les pompes, profération de menaces, etc.

M. Bernard RAILLARD se demande quand aura lieu le barbecue proposé par M. le Maire ?

M. le Maire explique que si certains membres du personnel ont encore le désir de participer à ce barbecue, une majorité n'y tient plus en raison d'événements qui ont eu lieu à cette occasion. Mais rien n'empêche les membres du personnel de se rassembler dans un cadre un peu plus privé pour partager un moment convivial entre personnes partageant des affinités. Il est à rappeler qu'en dehors du barbecue, un rassemblement existe déjà pour le repas de Noël.

Les membres du conseil municipal peuvent s'ils le désirent, rencontrer les agents des services techniques à 8h05, 11h55, 13h35 ou 16h55, ravis de les accueillir et de leur fournir des explications sur leur travail. Il en va de même pour le personnel de la médiathèque.

Mme Linda MANA pense qu'effectivement on ne peut pas obliger les gens à participer à un événement contre leur gré. Quant aux membres du conseil municipal, ils ont effectivement toute latitude à organiser, de leur côté, une rencontre amicale.

La séance est close à 21h30.